DISCIPLINE
PROCHAINES REUNIONS

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :
¤ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
¤ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le VENDREDI 3 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 26 FEVRIER 2023, y compris les matchs arrêtés
→ Le VENDREDI 10 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 5 MARS 2023, y compris les matchs arrêtés
→ Le VENDREDI 17 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 12 MARS 2023, y compris les matchs arrêtés
→ Le VENDREDI 24 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 19 MARS 2023, y compris les matchs arrêtés
→ Le VENDREDI 31 MARS (de 17 heures 45 à 19 heures) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 26 MARS 2023, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.

Parution du mardi 28 février 2023